

ÉNONCÉ SUR LA BIODIVERSITÉ

Avril 2023

metro

Table des matières

1. Vision	2
2. Principes de gestion	2
3. Critères et pratiques recommandées	3
4. Engagements de METRO	5

1. Vision

Offrir des produits responsables est l'une des priorités de la démarche de responsabilité d'entreprise (RE) de METRO. Depuis la publication de sa première Feuille de route de RE en 2010, plusieurs initiatives liées à l'approvisionnement responsable ont été réalisées, incluant l'adoption d'un **Code de conduite des fournisseurs** pour un approvisionnement responsable en 2017.

La démarche claire et rigoureuse adoptée par METRO pour encadrer ses achats s'articule autour de ce document structurant qui s'ajoute à nos autres politiques et programmes d'approvisionnement responsable.

Le Code de conduite des fournisseurs a été développé selon les meilleures pratiques et des normes reconnues. Il repose sur quatre grands principes qui s'ajoutent aux critères de sélection de produits et services de METRO déjà applicables, tels que le prix, la qualité et la disponibilité :

- L'éthique commerciale ;
- Le respect des travailleurs ;
- La protection de l'environnement ;
- La santé et le bien-être animal.

METRO considère aussi que l'une de ses responsabilités d'entreprise est de gérer les aspects environnementaux liés à ses activités alimentaires et de pharmacie. Par le biais de sa **Politique environnementale** METRO s'engage à protéger l'environnement à travers la prévention de la pollution, la réduction des déchets, la mitigation des changements climatiques,

l'utilisation de ressources durables, la protection de la biodiversité et des écosystèmes, et l'efficacité énergétique à travers l'entreprise et auprès de ses détaillants affiliés et franchisés et fournisseurs lorsque possible.

Le présent énoncé regroupe les politiques et engagements de METRO liés à la biodiversité et détaille nos attentes en ce qui concerne cette thématique.

2. Principes de gestion

La mise en œuvre du programme d'approvisionnement responsable de METRO est régie par des principes de gestion et rendue possible par le biais d'une série d'outils d'opérationnalisation.

- Collaboration avec nos fournisseurs dans une perspective d'amélioration continue ;
- Recours à des pratiques, certifications ou initiatives de responsabilité d'entreprise reconnues ;
- Prise en compte de la capacité du marché à offrir une solution de remplacement pour un produit à un prix concurrentiel et en quantité suffisante ;
- Transparence et partage de nos résultats et initiatives ;
- Suivi des résultats par l'utilisation d'indicateurs de performance et communication de ces résultats dans le rapport annuel de responsabilité d'entreprise de METRO.

3. Critères et pratiques recommandées

METRO reconnaît que la biodiversité¹ connaît un déclin global, déclin en grande partie causé par les activités humaines. Les changements d'usage des terres, la pollution, les changements climatiques et la croissance démographique sont autant de menaces pour la biodiversité, alors même que celle-ci est essentielle au bon fonctionnement et à la résilience des écosystèmes, et conséquemment vitale pour la santé et le bien-être des humains.

METRO reconnaît qu'il existe une interdépendance étroite entre l'industrie alimentaire et la biodiversité et que la préservation de celle-ci est essentielle. Également consciente que des impacts environnementaux se produisent dans sa chaîne d'approvisionnement, METRO cherche à limiter son impact sur la biodiversité ainsi qu'à préserver les ressources naturelles, tel que défini dans le principe de protection de l'environnement de son Code de conduite des fournisseurs.

Les considérations relatives à la biodiversité font également partie intégrante d'autres politiques, programmes et initiatives de METRO. Nous avons identifié quatre milieux prioritaires sur lesquels nos activités peuvent avoir un impact et avons regroupé nos critères et pratiques recommandées en fonction de ces milieux :

3.1 Milieux forestiers

METRO reconnaît que la déforestation et la conversion des terres ont un impact négatif sur la biodiversité.

METRO encourage ses fournisseurs à opérer des chaînes d'approvisionnement libres de toute forme de déforestation et de conversion des terres ainsi qu'à participer aux efforts de restauration des milieux forestiers vers leur état naturel.

La **Politique de gestion des emballages et imprimés** de METRO définit plusieurs principes permettant de réduire l'impact sur les milieux forestiers des emballages et imprimés, soit en diminuant leur utilisation, en les concevant de façon optimale ou en choisissant des matériaux écoresponsables. METRO encourage ses fournisseurs à adopter de telles pratiques.

METRO encourage les produits, les emballages, les imprimés et les fournisseurs disposant d'une certification ou faisant partie d'une initiative reconnue en matière de protection des milieux et ressources forestiers telles que, entre autres, la table ronde sur l'huile de palme responsable (RSPO, *Roundtable on Sustainable Palm Oil*), la certification FSC (*Forest Stewardship Council*) ou encore le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC — *Programme for the Endorsement of Forest Certification*).

3.2 Milieux marins et aquatiques

Pêche et aquaculture durables

METRO reconnaît que les industries de la pêche et de l'aquaculture font face à des enjeux sérieux, dont plusieurs sont directement liés à la préservation des ressources et à la biodiversité.

Par le biais de sa **Politique de pêche et d'aquaculture durables**, METRO vise la commercialisation d'espèces en santé pêchées ou élevées au moyen de méthodes d'exploitation responsables, qui limitent les impacts environnementaux tant sur le plan physique (air, eau, sol) que biologique (faune et flore).

METRO a déployé plusieurs **programmes de mise en œuvre** pour cette politique. Par exemple, certains groupes d'espèces présentant des risques accrus en termes de pêche et d'aquaculture durables, que ce soit parce que l'état des stocks est préoccupant ou à cause des impacts potentiels de la méthode d'exploitation utilisée, ont été placés dans des programmes d'amélioration continue pour lesquels METRO a des exigences supplémentaires. Au nombre de ces exigences : l'obtention de certifications crédibles et reconnues, la participation active dans la conservation de l'espèce et l'amélioration des techniques de pêche. Certaines espèces ont aussi été temporairement retirées de notre inventaire, les stocks ayant été jugés trop sensibles pour supporter une exploitation commerciale.

METRO encourage également le processus de certification par une tierce partie et favorise les fournisseurs et produits certifiés par un standard reconnu par la *Global Sustainable*

¹ La **Convention sur la Diversité Biologique des Nations Unies** définit la biodiversité, ou diversité biologique, comme la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.

ÉNONCÉ SUR LA BIODIVERSITÉ

Seafood Initiative (GSSI) ainsi que les activités de pêche gérées par l'intermédiaire d'un FIP (*Fishery Improvement Project*) et les exploitations aquacoles participant à un AIP (*Aquaculture Improvement Project*).

Plastique

METRO reconnaît que les emballages, en particulier les emballages plastiques, génèrent des impacts directs et indirects sur les milieux marins et aquatiques en particulier lors de leur fin de vie utile.

Les déchets de plastique déversés en grande quantité dans les océans menacent des espèces marines et côtières lesquelles sont affectées par ingestion, enchevêtrement et autres dangers.

Au travers de sa Politique de gestion des emballages et des imprimés, METRO vise à adopter des pratiques qui permettent de diminuer l'utilisation des emballages et imprimés, de choisir des matériaux écoresponsables, de limiter les pertes de produits et de réduire la production de déchets. METRO encourage ses fournisseurs à adopter de telles pratiques.

3.3 Milieux agricoles

METRO reconnaît que l'intensification et l'expansion de l'agriculture ont un impact sur la biodiversité.

METRO encourage ses fournisseurs à adopter les principes de l'agriculture régénératrice lesquels contribuent à créer et maintenir des sols plus sains ainsi qu'à protéger les milieux aquatiques et la biodiversité. Cette approche vise, entre autres, à réduire au minimum la perturbation des sols, à accroître la diversité des plantes, à maintenir des racines vivantes dans le sol toute l'année et à garder les sols couverts. Le compostage, les cultures de couvertures, la rotation des cultures et l'agriculture mixte sont quelques exemples de bonnes pratiques.

METRO encourage aussi ses fournisseurs à limiter l'utilisation de produits chimiques non essentiels ainsi qu'à adopter des stratégies de lutte intégrées contre les parasites et les maladies qui privilégient les méthodes écologiques et autres solutions créatives pour l'utilisation de produits moins toxiques. METRO encourage ses fournisseurs à adopter des pratiques permettant de protéger les pollinisateurs, telles que l'élimination progressive

de l'utilisation des néonicotinoïdes et la plantation de zones tampons.

METRO encourage aussi les produits et fournisseurs disposant d'une certification ou faisant partie d'une initiative reconnue en matière de protection de l'environnement et des ressources naturelles, telles que les certifications biologiques ou sans OGM.

3.4 Milieu opérationnel

METRO reconnaît que ses magasins, bureaux, centres de distribution et de production ainsi que son réseau de transport peuvent avoir des impacts sur la biodiversité. Les opérations de METRO produisent des émissions de gaz à effet de serre (GES), génèrent des matières résiduelles ainsi que des pertes alimentaires, contribuent à l'artificialisation des sols et consomment des ressources naturelles.

Changements climatiques

METRO reconnaît que les changements climatiques perturbent les écosystèmes et entraînent des changements au sein de ceux-ci.

METRO reconnaît également que la biodiversité contribue aux mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci, entre autres grâce à l'absorption de CO₂ par les écosystèmes marins et terrestres et en offrant une protection naturelle contre les inondations, l'érosion, les glissements de terrain et autres catastrophes naturelles.

Pertes et gaspillage alimentaires

METRO est consciente de l'effet indirect que les pertes et le gaspillage alimentaire ont sur la biodiversité. Lorsqu'un aliment n'est pas consommé par un humain, tous les impacts environnementaux liés à sa production, son stockage, sa transformation, son conditionnement et son transport ont été inutilement générés. Ce concept de perte et d'impact inutile sur la biodiversité s'applique aussi à toutes matières se retrouvant en fin de vie dans des sites d'enfouissement.

METRO encourage ses fournisseurs à réduire et quantifier annuellement leurs émissions directes et indirectes de GES, la quantité de matières résiduelles qu'ils produisent ainsi que la quantité de pertes et gaspillage alimentaires générés, le

ÉNONCÉ SUR LA BIODIVERSITÉ

tout conformément aux normes internationales reconnues. METRO recommande également aux fournisseurs de rendre publics leurs indicateurs de performance et méthodologies de calcul, ainsi que d'établir des objectifs ambitieux pour réduire leur impact environnemental.

4. Engagements de METRO

Dans le cadre de son **Plan de Responsabilité d'entreprise 2022-2026** (le « plan »), METRO s'est dotée de plusieurs objectifs en vue de diminuer les impacts directs et indirects de ses activités sur chacun des quatre milieux prioritaires (milieux forestiers, milieux marins et aquatiques, milieux agricoles et milieu opérationnel). Ces objectifs sont répartis parmi cinq des huit priorités du plan :

4.1 Approvisionnement responsable

METRO a identifié le bœuf et l'huile de palme comme des facteurs de déforestation.

- Pour ses produits de bœuf de marques privées ou offerts en comptoir, METRO a pour objectif d'éviter de s'approvisionner de zones à haut risque de déforestation.
- METRO a aussi pour objectif d'éviter l'utilisation d'huile de palme dans ses produits de marques privées ou de s'approvisionner d'une source responsable reconnue, soit la Table ronde sur l'huile de palme responsable (RSPO – *Roundtable on Sustainable Palm Oil*).

Afin de préserver les ressources marines et aquatiques, METRO a pour objectif :

- D'offrir des produits de poissonnerie de sources responsables, soit des produits qui rencontrent les exigences de notre Politique de pêche et d'aquaculture durables.

Concernant les milieux agricoles METRO a pour objectif :

- De ne pas commercialiser les principaux aliments génétiquement modifiés (GM) actuellement disponibles sur le marché canadien (maïs sucré, pommes, pommes de terre et saumon);
- De faciliter l'accessibilité aux consommateurs de produits biologiques en leur accordant plus de visibilité et en faisant leur promotion.

4.2 Emballages et imprimés

METRO entend réduire le suremballage et l'utilisation du plastique à usage unique en :

- Éliminant progressivement les sacs d'emplettes de plastique à usage unique depuis septembre 2022;
- Réduisant l'utilisation des emballages de plastique à usage unique, tels que les barquettes en mousse de polystyrène et les pellicules plastiques;
- Augmentant le contenu recyclé et la recyclabilité de nos contenants de plastique.

METRO vise à optimiser les emballages de produits alimentaires des marques privées d'ici la fin de 2025 en :

- Réduisant de 10 % le poids moyen des emballages par rapport à 2018;
- Utilisant des matières entièrement recyclables ou compostables (fibres uniquement) pour 100 % des emballages des produits;
- Augmentant à 45 % la part des matériaux postconsommation dans les emballages;
- Fournissant les consignes de tri sur 100 % des emballages.

METRO souhaite également optimiser le matériel de promotion utilisé dans ses activités alimentaires et de pharmacie en :

- Réduisant de 10 % le poids total du papier utilisé dans les circulaires des bannières d'alimentation et de pharmacie;
- Utilisant du contenu 100 % recyclé pour les affiches promotionnelles temporaires en magasin faites de fibres.

METRO vise aussi à éliminer les emballages à usage unique ainsi que la vaisselle et les ustensiles jetables dans ses sites administratifs en :

- Diminuant annuellement les quantités achetées des articles suivants : les bouteilles d'eau en plastique à usage unique, les pailles et bâtonnets à mélanger en plastique à usage unique ainsi que la vaisselle et les ustensiles jetables.

ÉNONCÉ SUR LA BIODIVERSITÉ

4.3 Changements climatiques

À ces initiatives en approvisionnement, s'ajoutent les efforts de METRO pour diminuer ses émissions de gaz à effet de serre (GES), contribuant ainsi à limiter les effets négatifs des changements climatiques sur la biodiversité.

- METRO vise à réduire ses émissions de GES de 37,5 % d'ici 2035 par rapport à 2020, soit une réduction moyenne de 2,5 % par année.

4.4 Matières résiduelles

METRO a aussi pour objectif d'améliorer le taux de diversion moyen de ses établissements par rapport à 2020 :

Magasins d'alimentation corporatifs et franchisés :

- Atteindre zéro déchet, soit un taux de diversion d'au moins 90 %, pour 25 % des magasins;
- Atteindre un taux de diversion d'entre 80 % et 89 % pour 25 % des magasins;
- Tous les magasins devront atteindre un taux de diversion minimal de 50 %.

Centres de distribution et de production :

- Atteindre zéro déchet, soit un taux de diversion d'au moins 90 %.

4.5 Gaspillage alimentaire

Finalement METRO vise à réduire le gaspillage alimentaire dans ses activités de 50 % d'ici 2025 par rapport à 2016.

4.6 Reddition de comptes

Pour notre reddition de comptes en lien avec la biodiversité et nos différentes fiches d'information, politiques et énoncés, veuillez consulter la section [responsabilité d'entreprise](#) de notre site web corporatif.